



Désignation d'un tuteur

Par **dereck13**, le **05/05/2009** à **15:43**

Bonjour,

je suis actuellement sans compte bancaire, ayant un dossier en comission de surrendettement à la banque de france.

Je ne peux pour l'instant réouvrir un compte, étant dans l'attente du jugement définitif.

Ma question est de savoir comment désigner un tuteur bancaire afin de fournir un R.I.B aux organismes comme la CPCAM qui ne peut effectuer mes remboursements de santé; quelles sont ces démarches et les coûs éventuels?

Merci d'avance